

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2023/12/19-14-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 décembre 2023, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code de la santé publique,
Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales en date du 12 septembre 2023,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) en date du 28 septembre 2023,

Considérant la mise en œuvre de l'expérimentation d'universitarisation des formations de spécialités infirmières et de cadres de santé au sein de l'établissement depuis la rentrée universitaire 2022 / 2023,

Considérant le caractère favorable des avis émis par le Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Considérant la volonté de l'établissement de pérenniser l'universitarisation des formations de spécialités infirmières et de cadres de santé en son sein,

OBJET : Intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé au sein de l'Université à compter de l'année universitaire 2024 / 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE

Article unique :

APPROUVE l'intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé au sein de l'Université à compter de l'année universitaire 2024 / 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Membres présents : 19
Membres représentés : 8

Fait à Marseille le 19 décembre 2023,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



Approuvé par le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales du 12/09/2023

Avis favorable de la CFVU du 28 septembre 2023
Soumis à l'approbation du CA du 19 décembre 2023

VIE UNIVERSITAIRE

Dossiers de demande d'habilitation – Ecole des Sciences Infirmières

Mise en œuvre du projet d'expérimentation d'universitarisation des spécialités infirmières et cadre de santé depuis la rentrée 2022-2023.*

Phase 1 mise en œuvre de cette expérimentation dans le cadre d'un conventionnement Région-AMU-AP-HM la première année. Une dérogation pour renouveler d'une année cette convention a été demandée par l'AP-HM et accordée pour l'année universitaire 2023-2024 (convention en cours de finalisation).

Phase 2 : intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé à l'Université, en anticipation sur la concrétisation du projet PARAMED, regroupant toutes les formations paramédicales sur le campus Nord.

*Nécessité pour Aix-Marseille Université d'une demande d'agrément du Conseil Régional PACA concernant ces filières de formation pour les accueillir **à la rentrée 2024-2025**, en accord avec l'AP-HM.*

- IADE : 60 étudiants
- IPDE : 80 étudiants
- Cadre de santé : 100 étudiants
- IBODE : 60 étudiants

**Autorisation par arrêté ministériel du 9 septembre 2021 :*